

À PROPOS DES MODÈLES DE FIN DE VIE PROGRAMMÉE

À PROPOS DE L'ARTICLE: NAU JY. LA NOUVELLE CARTOGRAPHIE MÉDICALE FRANÇAISE DE FIN DE VIE

Rev Med Suisse 2016;12:1394-5.

Monsieur, cher Confrère,

«Refusant les modèles belge et néerlandais, opposé à la situation hypocrite qui prévaut en Suisse, ...»

Vous lire m'a vraiment fâchée...

Comment osez-vous traiter la Suisse d'hypocrite!

S'agissant du suicide assisté, la situation est claire et sans ambiguïté, c'est une possibilité offerte à tout un chacun à certaines conditions.

L'hypocrisie, c'est en France qu'elle s'étale majestueusement!

On prône aujourd'hui les directives anticipées, mais on refuse toujours d'entendre la personne capable de s'exprimer.

Si elle demande à mourir, les médecins examineront, en réseau et en équipe, si elle remplit ou non, les conditions d'une sédation profonde. Mais ceux qui demandent à mourir ne sollicitent pas forcément cette sédation qui peut durer plusieurs jours, voire semaines, pourquoi personne ne les entend?

Pourtant, les Français ne sont pas différents des Suisses, bien des sondages l'ont démontré, ils aimeraient eux aussi pouvoir décider de leur mort, cela leur est refusé.

En France, les souhaits du corps médical l'emportent sur les attentes de la population. Pour preuve, le panel de civils qui devait donner son avis lors de la consultation sur la loi sur la fin de vie. Celui-ci

était largement en faveur du suicide assisté. On n'en a quasi jamais parlé et tenu aucun compte.

En Suisse, heureusement, mes confrères lorsqu'ils ne peuvent plus rien pour améliorer l'état de santé ou la qualité de vie de leurs patients, sont de plus en plus nombreux à les aider dans leur démarche visant à obtenir un suicide assisté.

Je suis heureuse de vivre en Suisse et je vous assure que bien des Français sont ravis d'être domiciliés dans notre petite Confédération quand un malheur irréparable survient.

DR DAPHNÉ BERNER

15 Avenue Soguel, 2035 Corcelles
daphne.berner@bluewin.ch

Réponse

JEAN-YVES NAU

Madame, chère Consœur et lectrice,

Oui, j'ai osé qualifier d'hypocrite la situation qui prévaut en Suisse quant aux conditions qui prévalent en matière de «suicide assisté». Je comprends que cette qualification puisse heurter une citoyenne heureuse de vivre dans son pays. Je sais aussi que bien des Français sont ravis de pouvoir être domiciliés dans votre Confédération – qu'un «malheur irréparable» survienne ou pas.

Hypocrite? Je m'en tiens aux éléments suivants:

1. Article 115 du Code pénal suisse:
«Celui qui, poussé par un mobile égoïste, aura incité une personne au suicide, ou lui

aura prêté assistance en vue du suicide, sera, si le suicide a été consommé ou tenté, puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire.»

2. Tous les commentateurs en concluent que l'incitation et/ou l'assistance au suicide est de facto autorisée pour tout mobile qui n'est pas égoïste (« Qui n'est occupé que par son intérêt ou son plaisir propre»). Les antonymes généralement utilisés sont ici: altruiste, généreux, philanthrope, charitable et désintéressé. Soit autant de qualificatifs qui n'offrent aucune limite à l'action des associations spécialisées dans la fin de vie et la dignité, lesquelles n'ont donc pas besoin de clarifier leur démarche, dans un domaine où pourtant il importe de se méfier des bonnes intentions. Il apparaît aussi qu'après plusieurs tentatives, la Confédé-

ration a renoncé à la moindre législation contrôlant l'activité de ces associations.

3. D'où mon recours au qualificatif d'hypocrite. Mais qui sait? Peut-être ai-je été mal compris, un peu excessif?

Georges Bernanos écrivait, en 1936: «Je n'accuse pas ces messieurs d'hypocrisie, je les crois sincères». Cette phrase est tirée de son «Journal d'un curé de campagne».

La France, comme vous le savez, a fait, démocratiquement, d'autres choix.

En vous remerciant pour la lecture critique que vous faites de nos écrits, bien confraternellement.

Jean-Yves Nau
jeanyves.nau@gmail.com